



■ Mariage – Pièces à fournir

- Copie intégrale d'acte de naissance des futurs époux datant de moins de trois mois à la date du mariage
- Justificatifs de domicile ou de résidence des époux datant de moins de 3 mois (original et photocopie)
- Pièces d'identité de chacun des époux et des témoins (original et photocopie)
- Attestation de domicile des témoins
- Eventuellement attestation du notaire si contrat de mariage
- Pour les personnes de nationalité étrangère : certificat de célibat ou de capacité matrimoniale et certificat de coutume
- Eventuellement acte de décès du précédent conjoint
- Si enfant(s) commun(s) : copie intégrale d'acte de naissance

Renseignements complémentaires : service Mariages Tél. : 03 44 29 50 91